

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du lundi 10 juillet 2023
Délibération n°2023-14

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 11
Représentés : 2

Votes :

Pour : 10
Contre : 0
Absentions : 3

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 04 juillet 2023 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : mardi 04 juillet 2023

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Gaëlle ROUX- MENON, Jean Michel CLAREY, Bernard TREMOULET, Yves LEBORGNE, Catherine DUSCHA

Absents :

Absents excusés : Séverine RAMON, Thierry AILLAUD

Pouvoirs : Séverine RAMON à Claudie BERARD, Thierry AILLAUD à Bernard TREMOULET

Secrétaire de séance : Gaëlle ROUX- MENON

Adhésion de la commune au projet de GEOPARC

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international.

Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel.

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre !, le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique.

Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet.

L'ordre du jour de la première session, en date du 19 mai 2022, a porté sur le portage départemental du projet, le périmètre du Géoparc ainsi que son nom.

Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance.

Les communes du périmètre sont également invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 3 abstentions, DECIDE:

- De confirmer l'engagement de la commune d'ARGELLIERS dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault

Fait à ARGELLIERS, le 10/07/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

La Secrétaire
Gaëlle ROUX- MENON



Le Maire
Pierre AMALOU

